

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le jeudi 11 avril 2019 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M DONNET Louis, M MANGIN Jean-Baptiste, M PUYBAREAU Igor, M SENOT Laurent, Mme DELAY Marie-Anne, Mme GONOD Pascale, M REYNAUD Guillaume, Mme GAFFET Muriel, M MEGER Jean-Luc, M FAYAD Ghassan

Absents : Mme FLAVIGNY Ghislaine, M SCHMITT Yann, M CROUZET André

Présence de 2 personnes dans le public.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M PUYBAREAU Igor a été nommé secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 15 mars 2019. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

URBANISME

Pas de préemption sur les DIA 462 et 463

FINANCES – vote des CA, CDG et affectations résultats 2018 et vote des BP commune et assainissement (délib 2019-572 à 575 et 581 et 582)

M. Puybureau présente, en l'absence de Monsieur le Maire sorti à cette occasion, les comptes administratifs, les comptes de gestion et les affectations de résultats 2018 des

Budget commune :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-694 004.57 €		-136 487.62 €	322 114.30	-189 880.30 €	-1 020 372.49 €
				132 234.00		
FONCT	770 069.67 €	116 104.73 €	368 126.22 €	Recettes		1 022 091.16 €

Budget assainissement :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-16 555.12 €		-11 376.02 €	0.00 €	0.00 €	-27 931.14 €
FONCT	79 771.45 €	16 967.32 €	13 121.78 €	Recettes		75 925.91 €

Le Conseil municipal vote l'unanimité.

M. Puybureau et Monsieur le Maire présente les budgets primitifs de la commune équilibré à 2 945 275.99€ et du budget assainissement équilibré à 266 994.02€.

Le Conseil municipal vote l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Cantine – convention avec Rochefort du Gard (délib 2019-578)

Monsieur le Maire explique au Conseil le travail fait avec Aurélie Capelli et l'agent de restauration scolaire pour préparer le prochain marché de livraison des repas de cantine.

Le choix se porte ce jour entre adhérer au marché commun avec la Communauté de communes du Pont du Gard, relancer un marché ou trouver une solution de proximité.

La mairie de Rochefort du Gard qui a une cuisine centrale a « perdu » les repas des crèches du fait de la réorganisation administrative de celles-ci. Le nombre de repas des crèches étant à peu près équivalent à l'effectif des enfants mangeant à la cantine de Domazan, Madame Riberi Maire de Rochefort et son adjointe aux affaires scolaires ont rencontré Monsieur le Maire de Domazan et A Capelli en charges des affaires scolaires de notre commune.

Après discussion entre les deux communes, il est proposé au Conseil de choisir cette option.

Vu la possibilité de travailler en local,

Vu la qualité de la prestation de service de liaison en livraison chaude proposé par la commune de Rochefort,

Le Conseil, à l'unanimité,

Décide d'accepter cette nouvelle formule et autorise Monsieur le Maire, à défaut son adjointe, à signer la convention avec Rochefort du Gard,

Dit que le prix des repas pour les familles sera augmenté à 3.90€ à partir de la rentrée scolaire 2019-2020,

Dit que l'écart entre le prix convenu entre les mairies et le coût aux familles sera pris en charge par la commune,

Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Schéma directeur d'eaux pluviales (délib 2019-579)

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport du Cabinet RX pour le Schéma directeur d'eaux pluviales, ainsi les actions à mettre en place.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide le Schéma présenté
- Autorise Monsieur le Maire, à défaut le premier adjoint, à faire les actions nécessaires relativement aux préconisations énoncées et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision.

SCOT

L DONNET fait part au Conseil de la conférence des maires qui a eu lieu il y a une dizaine de jours, avec la présence d'environ 35 maires sur les 80 communes représentées.

Les décisions suivantes ont été votées :

- Aménagement imposé en OAP dès 2 500m² lors d'une division parcellaire
- Seuil de 20% locatif délégué aux communautés de communes afin de valoriser la gestion des logements locatifs et sociaux

- Implantation des champs de photovoltaïques encadrée par un quota dans les garrigues.

Le SCOT doit maintenant être arrêté par le conseil syndical du PETR avant de passer en enquête publique. Après son approbation les communes auront un an pour mettre en conformité leur PLU.

CCPG

L DONNET rapporte au Conseil les réflexions financières et politiques du Conseil communautaire. En effet, la baisse de recette de 1.2 millions d'euros dû à la fermeture de Sanofi impacte lourdement le territoire.

Dans une optique de lisser la réduction des dépenses sur les budgets 2019 à 2024, le Conseil envisage plusieurs axes :

Ne pas renouveler le contrat avec la société de nettoyage OCEAN, et laisser la possibilité à chaque commune de poursuivre ce service dans la cadre de ses propres besoins et finances

Ne pas renouveler les opérations de Fonds de Concours puisque chaque commune a pu en bénéficier une fois

Réfléchir communautairement à la répartition de l'attribution de compensation reversée aux communes, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit des taxes professionnelles des entreprises qui transit depuis 2013 par la CCPG puisqu'elle porte la compétence, avant d'être reversée au communes.

Maison de Services Publics

L DONNET rappelle au Conseil que l'inauguration de la Maison des Services Publics de Remoulins a eu lieu le 3 avril.

Elle accueille le Trésor Public, la police intercommunale, les services de l'État comme l'Education Nationale mais également une permanence de droits, de la Mission locale, de la CAF et de Pôle emploi.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Matériel Service Technique Communal

Le Conseil valide le projet d'achat d'une tondeuse autoportée 2 060€ et d'une débroussailleuse 770€ pour l'entretien des espaces verts de la commune, présenté par L Senot.

Equipement sportif du stade

G Fayad explique au Conseil que l'équipement de Crossfit sera prochainement installé sur le stade et fait un retour très positif du trail et de l'enduro. Il rappelle que c'est grâce au travail de débroussaillage des chemins fait pour l'organisateur de l'enduro que le trail peut se faire plus facilement.

Raccordement THD

Suite à la venue du Président du Département dans la ZI de Domazan hier, L DONNET fait un bilan de la montée du Haut débit sur le territoire. Il précise les objectifs à court terme pour le très haut débit sont d'installer des Nœuds de Raccordements Optiques (NRO) : un dans le centre village, un autre dans la zone industrielle.

Voie et verte et cyclotourisme

L DONNET fait part au Conseil de l'avancée des voies vertes sur le département et précise qu'un budget de 4 millions d'euros lui est consacré.

Sur notre secteur, la voie verte reliant le Pont du Gard à Uzès est en cours de réalisation.

Impasse du Château

L SENOT mentionne la mise en sécurité de l'impasse du château pour éviter tout risque de pénétration sur le secteur et explique que la démolition de la structure requiert les conseils d'un expert en démolition de bâtiments anciens afin de valider la procédure adaptée.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.
Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.*